



Appeler a comparaitre devant le juge de paix

Par **nanou**, le **06/01/2012 à 13:35**

Bonjour,rnje souhaiterais savoir si un mail a une valeur probante devant un juge ou non

Par **amajuris**, le **06/01/2012 à 13:42**

bjr,rnun mail ne peut être considéré comme une preuve car l'expéditeur n'est pas identifié formellement comme un sms.rnmais le juge surtout en matière pénale peut en tenir compte sans y attribuer une valeur probante.rnen France il y a bien 60 ans que les juges de paix ont disparu.rncdtrnn.b.:un petit merci à la fin de la question est d'usage.

Par **nanou**, le **09/01/2012 à 09:08**

je vous remercie beaucoup pour votre aide en belgique les juges de paix sont encore d'actualites a plus